

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes du Bocage Cénomans



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Document n°6 Annexes sanitaires

ARCHITOUR architectes associés – Mandataire
Architecture et Urbanisme
63 boulevard OYON 72100 LE MANS

GAMA Environnement
Démarche environnementale - Concertation
21 avenue de la Croix Guérin 14000 CAEN



Dossier d'approbation

Vu pour être annexé à la délibération du 22 décembre 2016

Sommaire

1.	Alimentation en eau potable	3
2.	Assainissement.....	8
3.	Gestion des déchets.....	13

1. Alimentation en eau potable

Production

Source : Rapport d'Activités 2014 du Syndicat Mixte pour l'alimentation en Eau Potable de la Région Mancelle, Rapport SIAEP 2014 et EIE du SCOT

Deux syndicats mixtes exercent la compétence eau potable sur le territoire intercommunal.

Les 5 communes de la Communauté de Communes du Bocage Cénomans sont desservies par le **SIDERM Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région Mancelle** et sont alimentées par une même unité de production, celle de l'usine de l'Epau.

Un deuxième Syndicat exerce actuellement la compétence d'alimentation en eau potable sur le territoire intercommunal, il s'agit du **SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) de la Région Brains-Souigné**.

1.1. Le Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région Mancelle

Les compétences du Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région Mancelle : production, protection des points de prélèvement, traitement, transfert, stockage, distribution.

Le service est exploité en régie. Le syndicat exploite pour partie ses propres ressources et une convention d'achat d'eau est en vigueur pour le reste avec Le Mans Métropole : 7 forages, alimentant 4 usines.

La population desservie par le Syndicat de la Région Mancelle est de 92 947 habitants en 2014 (92 091 en 2013), pour 38 communes desservies soit 44 485 abonnés en 2014. Sont comptés les résidents saisonniers dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Nombre d'abonnés par commune :

Communes	Nombre d'abonnés 2012	Nombre d'abonnés 2013	Nombre d'abonnés 2014
Chaufour-Notre-Dame	525	528	534
Fay	297	300	305
Pruillé-le-Chétif	562	581	589
Saint-Georges-du-Bois	934	944	975
Trangé	588	592	595
Total	2906	2945	2998

On observe une évolution à la hausse du nombre d'abonnés sur la Communauté de communes (plus 92 abonnés depuis 2012), qui concerne principalement les communes de Pruillé-le-Chétif (+27) et Saint-Georges-du-Bois (+41). Les 3 autres communes restent relativement stables.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 31,96 abonnés par km au 31/12/2014, contre 31,93 abonnés par km au 31/12/2013.

Le nombre d'habitants par abonnés est de 2,09 habitants en 2014 (2,10 en 2013).

La consommation moyenne annuelle par abonné est de 105,65m³ en 2014 (pour 114,01m³ en 2013).

Consommation par habitant :

En 2014, la consommation moyenne annuelle par habitant est donc de 50,56 m³ soit environ 137 litres par jour. En 2013 à l'échelle du territoire couvert par le syndicat d'alimentation en eau potable, chaque habitant avait consommé en moyenne 54,3 m³ soit 149 litres par jour. La consommation moyenne par habitant est donc en baisse et inférieure à la moyenne des français qui est environ de 165 litres par jour.

Les gros abonnés (comptabilisant environ 580 000 m³ en 2014) ont été exclus du calcul.

Rendement des réseaux :

Le rendement global de l'ensemble du réseau sur la Communauté de communes se situe aux alentours de 75% (cf. tableau ci-dessous, ce qui indique donc que près de 25 % de l'eau est perdue entre l'usine de production et le consommateur). Le rendement est en baisse sur la période 2013-2014 après plusieurs années de stabilité autour de 80%.

Cette donnée est relativement moyenne mais elle est tout de même à mettre en relation avec les caractéristiques du territoire, et plus particulièrement la dispersion du bâti qui engendre de nombreuses pertes.

Syndicat	Rendement 2010	Rendement 2011	Rendement 2012	Rendement 2013	Rendement 2014
Syndicat Mixte pour l'AEP de la Région Mancelle	80,6 %	80,8 %	82,6 %	79,6 %	75,8%

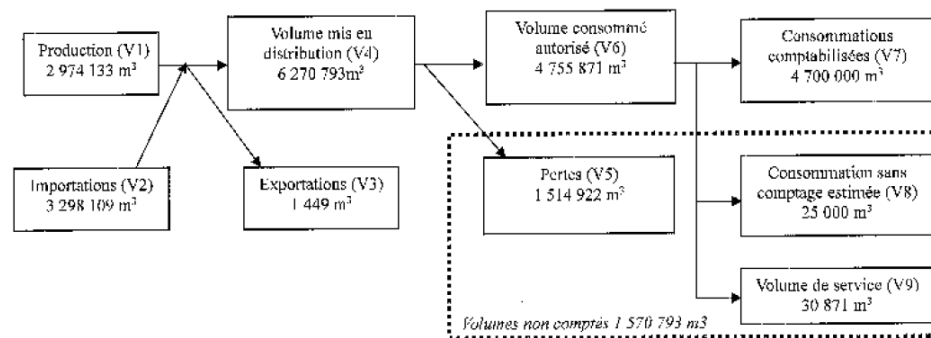
Eaux brutes :

- 100 % de l'eau prélevée est souterraine
- Le service public d'eau potable a prélevé 3 053 123 m3 pour l'exercice 2014. Le prélèvement en eau tend à se stabiliser par rapport à 2013 (3 011 276 m3), après une augmentation significative du volume d'eau prélevé depuis 2011. En 2012, 2 295 957 m3 ont été prélevés et 1 738 368 m3 en 2011.

Eaux traitées (cf. schéma ci-dessous issu du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable) :

- Un territoire fortement dépend des importations d'eau potable : 3 298 109 m3
- Un volume importé presque supérieur au volume produit sur place
- Un volume exporté représentant moins d'1/1 000 du volume importé

- Environ 24,2 % de pertes sur le volume mis en distribution. Le rendement du réseau de distribution est en effet 75,8% en 2014 contre 79,6 en 2013. Le rendement reste relativement faible pour un territoire urbain à périurbain.



Production et stockage

En 2014, le service dispose de 4 sources de production :

- Les forages à Saint-Mars d'Outillé : desservant les abonnés des communes de Changé, Laigné en Belin, Moncé en Belin, Mulsanne, Ruaudin, Téléché et Saint-Gervais en Belin
- Deux forages à Saint-Pavace : desservant les abonnés des communes de La Chapelle Saint-Aubin, La Milesse, Aigné et Saint-Saturnin. L'eau traitée est stockée dans le réservoir sur tour de 2 000 m3 implanté à Trangé (Château d'eau de Pannetières). Le Nord de Trangé est également irrigué par les eaux issues du forage de Saint-Pavace.
- Les forages d'Yvré-le-Pôlin

Le volume produit sur le territoire couvert par le syndicat ne dessert cependant pas les abonnés habitant sur la Communauté de communes.

Les habitants de la Communauté de communes sont alimentés en eau potable produite à l'usine de l'Epau (eaux brutes prélevées dans l'Huisne) et achetée par le syndicat. Cette usine couvre 51,92% des besoins du syndicat mixte en 2014.

Le stockage principal de l'eau traitée et achetée à l'usine de l'Epau est celui de Gazonfier, implanté sur la commune du Mans.

Le SIDERM dispose de 5 châteaux d'eau en service et 5 réservoirs au sol dont 2 châteaux d'eau sur la commune de Trangé d'une capacité respective de 1000 et 2000 m3.

Le linéaire du réseau de canalisations ou service public d'eau potable est de 1 392 km au 31/12/2014 pour la totalité du réseau.

Sur la Communauté de communes le détail par commune en ml (mètre linéaire) est le suivant 20 :

CHAUFOR NOTRE DAME	31 862
FAY	19 333
PRUILLE LE CHETIF	29 673
SAINT-GEORGES DU BOIS	29 662
TRANGE	33 608

Qualité de l'eau :

Sur 144 prélèvements et analyses réalisées par l'ARS (Agence Régionale de Santé) en 2014, sur des paramètres physico-chimiques et microbiologiques, le taux de conformité est de 100 %. Ce taux de conformité est constant depuis les précédentes années (2011-2012-2013).

En 2014 pour les eaux en provenance de l'Epau, le rapport ARS met en évidence un dépassement de qualité « pesticides » pour le métaldéhyde. L'ARS demande la mise en œuvre d'un suivi spécifique de ce paramètre même si le dépassement était largement inférieur à la valeur sanitaire maximale. Le taux de conformité pesticides est de 96%.

La teneur en nitrates est conforme à la limite de qualité.

1.2. Le SIAEP de la Région de Brains-Souligné

Les compétences du service du SIAEP de la Région de Brains-Souligné sont la production, protection du point de prélèvement, traitement, transfert, stockage et distribution.

23 communes sont desservies dont Chaufour-Notre-Dame, Fay, Pruillé-le-Chétif et Saint-Georges du Bois. Seule Trangé n'est pas desservie par ce service. Chaufour-Notre-Dame compte 0 abonnés depuis 2013.

Le service est exploité en délégation de service public par affermage.

Il dessert, au regard des mêmes critères que le SIDERM, 11 133 habitants en 2014 pour 11 096 en 2013. Le nombre d'abonnés est de 4773 au 31/12/2014 (4755 en 2013).

Nombre d'abonnés par commune :

Communes	Nombre d'abonnés 2013	Nombre d'abonnés 2014
Chaufour-Notre-Dame	0	0
Fay	5	5
Pruillé-le-Chétif	15	15
Saint-Georges-du-Bois	2	2
Total	22	22

Les nombre d'abonnés de la Communauté de communes du Bocage Cénomans est très faible et ne représentent que 0,5% du total des abonnés du service.

La densité linéaire d'abonnés est de 11,56 abonnés/km en 2014 et le nombre d'habitant par abonné est de 2,33 en 2014 (même nombre en 2013).

La consommation moyenne par abonné est de 101,86m3 en 2014 (pour 110,16 en 2013).

Consommation par habitant :

En 2014, la consommation moyenne annuelle par habitant est donc de 43,7 m3 soit environ 120 litres par jour. En 2013 à l'échelle du territoire couvert par le syndicat d'alimentation en eau potable, chaque habitant avait consommé en moyenne 47.3 m3 soit 130 litres par jour.

La consommation moyenne par habitant est donc en baisse et inférieure à la moyenne des français qui est environ de 165 litres par jour.

Rendement des réseaux :

Le rendement global du réseau de distribution service est de 81,1% en 2014. La performance est en augmentation progressive depuis 2010 malgré une légère baisse en 2011.

Cette donnée est relativement moyenne mais elle est tout de même à mettre en relation avec les caractéristiques du territoire, et plus particulièrement la dispersion du bâti qui engendre de nombreuses pertes.

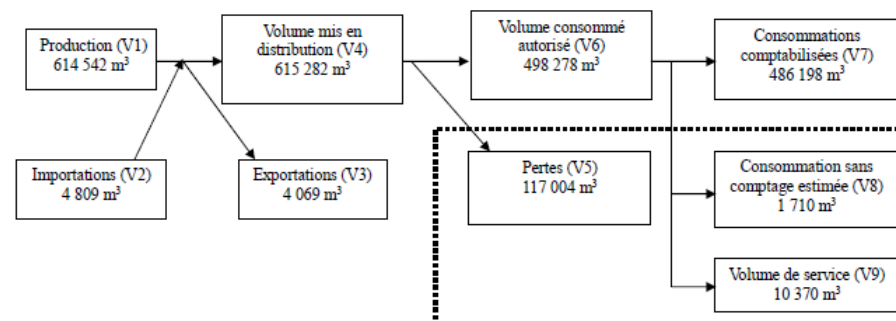
Syndicat	Rendement 2010	Rendement 2011	Rendement 2012	Rendement 2013	Rendement 2014
SIAEP de la Région Brains-Souigné	78,9 %	75 %	80,2 %	80,7 %	81,1%

Eaux brutes :

- 100 % de l'eau prélevée est souterraine
- Le service public d'eau potable a prélevé 634 895 m3 pour l'exercice 2014. Le prélèvement en eau tend à se réduire par rapport à 2013 (685 744 m3).

Eaux traitées (cf. schéma ci-dessous issu du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable) :

- Un territoire desservi peu dépend des importations d'eau potable : 4 809 m3
- Un volume exporté représentant 0,7% du volume produit et 85% du volume importé
- Environ 19 % de pertes sur le volume mis en distribution. Le rendement du réseau de distribution est en effet 81,1% en 2014 contre 80,7 en 2013.



Production et stockage

En 2014, le service dispose de 4 forages :

- Forage le Grand Chenon : 0 m3 en 2014
- Forage le Meruau (Brains sur Gée) : 614 586 m3 en 2014
- Forage le Fizard (Souigné Flacé) : 20 309 m3 en 2014
- Forage les Marais : 0 m3 en 2014

Le service achète également des eaux brutes qu'il traite lui-même, provenant de : La Suze, Lavardin, du SIDERM et de Chantenay-Villedieu, pour un total de 4 809 m3 importés.

Le linéaire du réseau de canalisations ou service public d'eau potable est de 412,72 km au 31/12/2014 pour la totalité du réseau.

Qualité de l'eau :

Sur 69 prélèvements et analyses réalisées par l'ARS (Agence Régionale de Santé) en 2014, sur des paramètres physico-chimiques et microbiologiques, le taux de conformité est de 100 % pour les paramètres physico-chimiques et de 97,1% pour les paramètres microbiologie (1 prélèvement non conforme). Ce taux de conformité est constant depuis les précédentes années.

1.3. Les besoins futurs en eau potable

Le PLUi prévoit l'accueil de 1 943 habitants supplémentaires, et prévoit de porter le nombre de constructions nouvelles à 1 080 sur la Communauté de communes du Bocage Cénomans à horizon 2030, pour atteindre cet objectif démographique. Ceci correspond à un volume d'eau potable supplémentaire global estimé à 54 833 m³, pour 519 abonnés supplémentaires estimés.

L'essentiel de cette création de logements concernera le réseau du SIDERM, les zones à urbaniser étant accolées aux enveloppes urbaines. En effet le réseau du SIAEP Brains-Souligney concerne plus particulièrement des secteurs agricoles.

Pour l'estimation des besoins le calcul se base donc sur la consommation indiquée dans le rapport du SIDERM.

Le SIDERM précise que l'augmentation de volume générée ne posera aucun problème, ni au niveau du réseau, ni à celui de la ressource (Huisne). En effet, la baisse des consommations constatées depuis plusieurs années est plusieurs fois supérieure au volume nécessaire.

Détail par commune des besoins futurs en eau potable :

	Trangé	Chaufour- Notre- Dame	Fay	Saint- Georges- du-Bois	Pruillé- le-Chétif	Total
Gain de population 2013-2030	+622	+311	+214	+486	+311	1 943
Constructions nouvelles 2013-2030	346	173	119	270	173	1 080
Abonnés supplémentaires estimés 2013-2030	+166	+83	+57	+130	+83	+519
Consommation supplémentaire annuelle estimée 2013-2030 (en m ³)	+17 538	+8 769	+6 022	+13 735	+ 8 769	+54 833

2. Assainissement

2.1. Assainissement collectif

Source : Bilan SATESE 2013, 2014 et 2015, SOGETI 2016

Selon les données des rapports SATESE de 2013, 2014 et 2015, la capacité est encore suffisante sur les stations d'épuration (STEP) des communes de Chaufour-Notre-Dame et de Saint Georges du Bois.

STEP de Chaufour Notre Dame :

La STEP de Chaufour-Notre-Dame présente des charges hydraulique et organique respectivement de 45 % et 31 %.

STEP de Saint Georges du Bois :

Elle dépend du SIVOM des Hayes. Sa capacité restante est de 784 EH mais cette station reçoit également les eaux usées de la ville d'Etival-lès-le-Mans. Il est donc difficile de savoir précisément pour la commune de Saint-Georges-du-Bois les « disponibilités » capacités exactes même si les capacités hydraulique et organique sont bonnes (respectivement 58 et 57 %).

Les capacités sont davantage limitées sur celles de Fay, Trangé et Pruillé le Chétif.

STEP de Fay :

La capacité nominale de la STEP est estimée par la police de l'eau entre 300 et 330 EH, et non à 500 EH comme indiqué au rapport du SATESE, du fait que le 3^{ème} bassin du système de lagunage n'a pas été réalisé. Notons toutefois que le rapport de visite du SATESE

mentionne bien que le système ne comporte que 2 bassins. Il en ressort un système sans capacité restante pour le développement futur.

STEP de Trangé :

La capacité restante est estimée à 210 EH. Elle a été revue à la baisse par les services de la police de l'eau à environ 130 EH.

Même si la STEP de Trangé respecte les normes de rejet, il est nécessaire de prendre en compte le fait qu'une surcharge hydraulique récurrente (90 % du temps) est observée.

Ce problème a bien été pris en compte par les élus de Trangé qui réfléchissent actuellement à une nouvelle station et au dispositif à mettre en œuvre.

Le hameau de Rome est également équipé d'une station d'épuration, présentant une capacité résiduelle de l'ordre d'une quinzaine de logements.

STEP de Pruillé :

La station présente une capacité nominale à 890 EH, pour 910 habitants raccordés en 2015.

Le rapport SATESE de 2015 fait état d'une pointe de charge à 46,44 kg/j de DBO5, soit 87% de la capacité organique. La capacité résiduelle de la station se situe donc autour de 50 logements supplémentaires.

A noter que la STEP de Pruillé peut faire l'objet d'une extension relativement rapide. Il faut pour cela ajouter une 3^{ème} cuve de disques biologiques, en parallèle avec les deux autres existantes. Un départ a été prévu dans le regard de répartition qui se trouve juste en amont des biodisques, et un espace a été réservé à côté des deux files existantes. Cette extension permettrait d'augmenter la capacité actuelle d'1/3.

Communes connectées	Mise en service	Mode de fonctionnement	Capacité nominale	Capacité utilisée	Capacité restante	Capacité hydraulique	Capacité organique
CHAUFOUR-NOTRE-DAME	2006	Lagunage aéré	1 200 EH	650 EH	550 EH	45 %	31 %
FAY	1991	Lagunage naturel	300-330 EH	355 habitants	limite	-	-
PRUILLE-LE-CHETIF	2014	Disques biologiques	890 EH	910 habitants	50 logements	80 %	87 %* (rapport SATESE 2015)
SAINT-GEORGES-DU-BOIS	1984, renouvelée en 2009	Aération (boue activée) Prétraitement	4 000 EH	3 216 EH	784 EH	58 %	57 %
TRANGE	2003 (extension en 2008)	Lagunage naturel	1 070 EH	860 EH	210 EH	78 %	65 %

*sur la base des valeurs max du bilan 24H de 2015, source SATESE.

2.2. Les besoins futurs en assainissement collectif

Les stations d'épuration des bourgs de Chaufour Notre Dame et Saint Georges du Bois (STEP d'Etival-St Georges) présentent une capacité adaptée aux projections démographiques.

STEP St Georges du Bois :

264 nouveaux logements envisagés x 2,57 personnes par ménage = 678 habitants supplémentaires raccordés à la station d'épuration, pour une capacité résiduelle de 784 EH. La capacité de la STEP est donc suffisante au regard des projections de charge. D'autant plus que ce calcul s'effectue sur la base théorique d'1EH = 1 habitant, alors qu'en réalité, on observe un écart significatif entre les charges organiques mesurées et les charges organiques théoriques : la charge réelle s'établissant fréquemment à +30% de la charge théorique.

STEP Chaufour Notre Dame :

176 nouveaux logements envisagés x 2,57 personnes par ménage = 452 habitants supplémentaires raccordés à la station d'épuration, pour une capacité résiduelle de 550 EH. La capacité de la STEP est donc suffisante au regard des projections de charge.

STEP Fay :

Les lagunes sont arrivées à leur capacité maximale. L'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation est donc conditionnée à la réalisation d'une extension de l'ouvrage (réalisation d'un troisième bassin).

STEP Trangé :

Une DCM du 12 mai 2014 précisait des éléments sur la STEP et le Conseil municipal s'engageait à lancer les études et travaux nécessaires à la mise à niveau de la STEP. En Janvier 2016, la commune a retenu un BE spécialisé pour procéder aux études nécessaires dans le cadre de ce projet : diagnostic du système d'assainissement collectif.

Cette étude permettra de déterminer les interventions à prévoir, assortie d'un échéancier de travaux envisagés.

Les orientations d'aménagement et de programmation précisent qu'on devra respecter l'échéancier prévu dans la convention régissant la ZAC de façon à permettre la mise à niveau de la station d'épuration.

Le hameau de Rome présente quant à lui une capacité d'accueil de l'ordre de 4 logements, en cohérence avec la capacité résiduelle de 15 logements de la station d'épuration.

STEP Pruillé le Chétif :

Compte tenu du niveau important de charge organique, 87% sur la mesure de charge maximum établie sur le dernier bilan 24H du Satese, la capacité de nouveaux branchements reste limitée.

En 2015, pour 910 habitants raccordés, la charge organique maximum s'établie à 87 %. Pour rester dans des limites acceptables, il conviendrait de n'accepter que 128 nouveaux habitants / 2,57 personnes par ménage = 50 logements supplémentaires.

Aussi, les deux zones à urbaniser ouvertes immédiatement à l'urbanisation (1AUh route de Trangé) présentent une capacité de 38 logements. Les autres zones à urbaniser sont inscrites en 2AUh (ouverture à l'urbanisation différée).

2.3. Assainissement non collectif

Source : Rapports 2010-2015 du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été créé par la Communauté de communes du Bocage Cénomans au début de l'année 2006.

Le SPANC est entré dans sa phase opérationnelle début mai 2006 avec les réunions publiques de sensibilisation et les premières visites de terrain. Le diagnostic a pris fin à l'été 2007. Plus de 600 foyers ont été visités soit 26 % de la population totale environ.

Les contrôles de diagnostic ont révélé un nombre significatif d'installations défectueuses voire inexistantes (synthèse de fin 2008) :

RESULTATS DES CONTROLES DIAGNOSTICS DE BON USAGE ET DE BON FONCTIONNEMENT										
COMMUNES	INSTALLATIONS	VISITES	AVIS	%	AVIS FAV	%	AVIS FAV	%	AVIS	%
	REPERTORIEES	REALISEES	FAVORABLE		RESERVE/ ENTRETIEN		RESERVE TECHNIQUE		DEFAVORABLE	
FAY	103	100	13	13	8	8	20	20	59	59
CHAUFOUR	131	115	12	11	15	13	18	15	70	61
PRUILLE LE CHETIF	165	159	19	12	10	6	33	21	97	61
ST GEORGES DU BOIS	106	105	12	11	3	3	26	25	64	61
TRANGE	101	97	9	9	0	0	17	17	72	74
TOTAL CCBC	606	574	65	11	36	6	114	20	362	63

Figure : Analyse du SPANC sur les conformités des installations

A quoi correspondent les avis rendus :

Les avis favorables correspondent essentiellement aux installations d'habitations récentes construites depuis 1995, dotées d'équipements de prétraitement et de traitement complets et entretenus régulièrement.

Les avis favorables avec réserves entretien sont en général des installations récentes mais pour lesquelles il n'y a pas eu de vidange régulière opérée ou des vidanges réalisées par des prestataires non agréés.

Les avis favorables avec réserves techniques correspondent soit à des installations défectueuses partiellement en terme de prétraitement (Absence de ventilation, fosses dégradées...), soit à des installations présentant un manque de visibilité et d'accessibilité à

un épandage existant, en particulier du fait de l'absence de regards de répartition et de bouclage.

Les avis défavorables correspondent :

- A l'absence de prétraitement et de traitement dans certaines habitations
- A des prétraitements obsolètes pour un habitat souvent ancien (fosse septique usagée) très souvent accompagné de défaut d'entretien manifeste
- A l'absence de traitement pour un nombre important de maisons (rejets directs dans les fossés communaux ou privés, voire dans les ruisseaux et rivières)

Un programme d'incitation à la réhabilitation a été mené sur les années 2008 et 2009 en partenariat avec le CALS PACT (organisme exerçant dans le domaine de l'habitat) permettant aux propriétaires occupants ou bailleurs volontaires d'engager la réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif et de bénéficier des aides de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), cumulables éventuellement avec d'autres fonds (Caisses de retraites, CAF, MSA, CIL...). Sous réserve de respect des critères d'éligibilité, les travaux pouvaient également être soutenus par le Conseil Général et la Communauté de communes.

Cette opération visait surtout à **sensibiliser les usagers dont le diagnostic avait exprimé un avis défavorable** en particulier pour des installations situées en milieu sensible (présence d'eaux de surface, nappes souterraines par exemple).

Depuis 2010, les réhabilitations se font hors programme d'incitation. Les administrés souhaitant réhabiliter leur installation doivent recourir à un bureau d'études pour définir la filière et au SPANC pour deux contrôles successifs :

- *Contrôle de conception* : Validation par le SPANC du système d'assainissement proposé par un bureau d'études indépendant
- *Contrôle de réalisation* : Validation avant remblaiement de la bonne mise en œuvre de l'installation, conformément au dossier de conception validé

Ces contrôles sont réalisés depuis 2012 par Veolia. Entre la fin du diagnostic en 2007 et 2012, environ 100 installations ont fait l'objet d'une réhabilitation.

En 2012, selon le rapport du SPANC et comme le montre le tableau de la page suivante, 25 contrôles ont été réalisés sur le territoire intercommunal, 15 en conception et 10 en réalisation et il est important de noter qu'aucun de ces 25 contrôles n'a nécessité de contre-visite.

Commune	Nombre de contrôles de conception
CHAUFOR NOTRE DAME	1
FAY	2
PRUILLE LE CHETIF	3
SAINT GEORGES DU BOIS	2
TRANGE	1
TOTAL	9

Commune	Nombre de contrôles de réalisation
CHAUFOR NOTRE DAME	-
FAY	2
PRUILLE LE CHETIF	1
SAINT GEORGES DU BOIS	2
TRANGE	1
TOTAL	6

Commune	Nombre de contrôles périodiques
CHAUFOR NOTRE DAME	2
FAY	3
PRUILLE LE CHETIF	3
SAINT GEORGES DU BOIS	2
TRANGE	1
TOTAL	11

Figure : Type de contrôles réalisés en 2015

Partant du postulat que les réhabilitations concernent en priorité les installations ayant reçu un avis défavorable et que 362 installations avaient reçu un avis défavorable à l'issu du diagnostic ; restent à la fin de l'année 2011 (d'après le rapport d'activité de 2012) plus de 260 installations à réhabiliter (sans prendre en compte les installations ayant fait l'objet de réserves).

ARCHITOUR architectes associés –GAMA Environnement

Il en résulte que le travail de réhabilitation engagé est conséquent, mais doit se poursuivre.

Des contrôles sont également réalisés dans le cas de ventes car rendus obligatoires par la loi du 12 Juillet 2010 (Grenelle II).

En cas d'avis défavorable, les travaux de mise en conformité doivent intervenir dans un délai d'un an après la signature de l'acte.

Chaque contrôle est suivi de la rédaction d'un rapport technique décrivant l'installation suivant 4 critères :

- Etat du dispositif
- Fonctionnement
- Impact sur le milieu naturel
- Risques sanitaires

Le croisement de ces 4 données permet d'émettre un avis quant à l'impact de l'installation sur le milieu naturel. Cet avis est émis suivant les préconisations décrites par l'arrêté du 7 septembre 2009 (concernant les ouvrages de prétraitement et de traitement des eaux usées). Cet avis repose également sur la grille de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Non acceptable : L'installation ne répond pas à la réglementation de l'époque à laquelle elle a été posée. Elle présente donc un prétraitement et/ou un traitement incomplet, impliquant un rejet d'eaux usées directement dans le milieu naturel, créant parfois des nuisances olfactives en plus des problèmes de pollution du terrain superficiel et du sous-sol.

Acceptable : L'installation répond à la réglementation de l'époque à laquelle elle a été posée. Elle présente donc un système d'assainissement complet, mais plus ou moins bien dimensionné et présentant un fonctionnement à long terme douteux.

Bon fonctionnement : L'installation répond à la réglementation actuelle, est donc complète et bien dimensionnée. Constat du bon fonctionnement lors de la visite.

Commune	Conforme sans défauts	Conforme avec défauts	Non conforme	Absence d'installation
CHAUFOR ND	-	1	1	-
FAY	-	1	2	-
PRUILLE LE CHETIF	-	1	2	-
SAINT GEORGES DU B	-	1	1	-
TRANGE	-	-	1	-
TOTAL	0	4	7	0

Figure : Résultats des contrôles réalisés en 2015 lors des ventes

Les zones à urbaniser prévues au PLUi sont situées sur des espaces couverts par l'assainissement collectif. Les projections démographiques ne devraient donc pas avoir d'impact sur l'assainissement non collectif.

3. Gestion des déchets

Source : RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

La gestion des déchets est une compétence portée par la Communauté de commune du Bocage Cénomans.

La **collecte des ordures ménagères** s'effectue une fois par semaine en porte-à-porte. Cette collecte est assurée par Véolia depuis avril 2014.

En 2014, 1 032 Tonnes ont été ramassées et traitées à l'usine d'incinération contre 1 030 Tonnes en 2013 (+%). Après une baisse constante du tonnage depuis 2007 (- 13,88% entre 2013 et 2007) malgré une légère croissance de la population (+4,11%), le volume des ordures ménagères s'est stabilisé.

Chaque habitant du territoire intercommunal produit en moyenne **163,5 kg par an** (164,43 kg en 2013 et 192 en 2007). La moyenne départementale est de **205 Kg/hab/an** en 2013 (pour mémoire, 217 Kg/hab/an en 2011).

La **collecte sélective des emballages, des papiers / journaux** est également effectuée une fois par semaine en porte-à-porte. La **collecte du verre** s'effectue en porte à porte une fois par mois.

457,25 Tonnes d'emballages ménagers recyclables ont été collectées en 2014 par MCV (VEOLIA PROPRETE) soit une baisse de -6,7% par rapport à 2013 et 16,82% par rapport à 2007 (549,76 T en 2007).

En 2014, chaque habitant produit en moyenne **72,40 kg par an** (-1,58% /2011). La moyenne départementale est de **85 Kg/hab/an**. Le territoire intercommunal produit donc moins de déchets.

La **collecte sélective du verre par point d'apport volontaire** constitue 43,07 tonnes collectées en 2014 contre 8,10 en 2013. Cette baisse s'explique par la diminution des fréquences de collecte du verre en porte à porte.

Les **déchets verts** sont collectés de manière volontaire à la plate-forme communale de Trangé (lieu-dit « la Lagune »).

Les tonnages sont en augmentation constante depuis la mise en place du service avec 1 492 Tonnes en 2014, contre 1 447T en 2013 et 1 311Ten 2011. Les déchets sont transportés sur la plate-forme pour être compostés et vendus en direct aux professionnels et à la population.

Les **autres déchets** tels que les encombrants, les gravats, les cartons, les déchets ménagers spéciaux, ou encore électriques et électroniques sont collectés à la déchèterie du Ribay à laquelle la population a accès grâce à une convention de partenariat entre la Communauté de Communes et Le Mans Métropole.

Depuis juillet 2002, la Communauté de communes sensibilise sa population au **compostage individuel**. Fin 2014, 700 composteurs ont été distribués, 11 durant l'année dont 4 sur Fay et Pruillé. Environ 27 % des foyers communautaires en sont équipés.

Les projections démographiques du PLUi sont en adéquation avec bon fonctionnement et dimensionnement du système de collecte des déchets